

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 13 mars 2019.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 13 mars 2019 à compter de 19h30 à la salle du conseil, située au 420, route 132 Ouest à Amqui.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Irène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

Mme Sylvie Blanchette (représentante Amqui)
Mme Marie Élément (représentante Sayabec)
M. Denis Viel (représentant Causapscal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absence : Aucune

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Bertin Denis, urbaniste, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme
M. Ghislain Paradis, directeur du service de protection incendie et d'organisation de secours

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2019-039 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 13 mars 2019

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2019-040 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2019

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2019
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 5.1. Règlement no 2019-01 visant la numérotation civique des bâtiments du territoire non-organisé Lac-Casault (secteur de villégiature du Lac-Huit-Mille) – Adoption
 - 5.2. Règlement no 2019-04 concernant la modification du schéma d'aménagement révisé – Consultation
 - 5.3. Règlement no 2018-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé - Entrée en vigueur et suivi
 - 5.4. Décision sur une demande de dérogation mineure
6. Communication du service de développement
 - 6.1. Nominations sur le comité consultatif en culture et patrimoine
7. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
 - 7.1. Diagnostic et réorganisation du service de protection incendie et d'organisation de secours – Contrat pour services professionnels - Suivi
8. Communication du service de foresterie (reporté)
9. Projets éoliens du Bas-Saint-Laurent – Partage des distributions
10. Service de travail de rue - Entente de partenariat 2019-2021 entre le CRD, le CISSS et les MRC du Bas-Saint-Laurent
11. Transport collectif – Demande de subvention au MTQ (modification)
12. Rapport d'activités du Trésorier - *Loi sur les élections et référendums*
13. Protocole d'entente MAMH – Programme de mise en commun en milieu municipal
 - 13.1. Mise en commun d'équipements pour inspection, détection des fuites, localisation et entretien des canalisations
 - 13.2. Diagnostic organisationnel du service incendie
14. Correspondance
15. Période de questions de l'assistance
16. Autres sujets

- 16.1. Prochaine rencontre du conseil – Rencontre de travail du 3 avril 2019 à 19h30
 17. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2019

Résolution CM 2019-041 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2019

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 février 2019. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Un groupe de citoyens sensibilise les membres du conseil concernant l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazéifère. Un projet de résolution est déposé et présenté au conseil à cet effet. Le conseil va étudier le projet de résolution en rencontre de travail et statuer lors de sa prochaine séance ordinaire.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

5.1 Règlement no 2019-01 visant la numérotation civique des bâtiments du territoire non-organisé Lac-Casault (secteur de villégiature du Lac-Huit-Mille) – Adoption

Résolution CM 2019-042 concernant l'adoption du règlement 2019-01 relatif à la numérotation civique du secteur du Lac-Huit-Mille, TNO Lac-Casault

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia adopte le règlement no 2019-01 visant la numérotation civique des bâtiments du territoire non organisé du Lac-Casault (secteur de villégiature du Lac-Huit-Mille).

Adoptée.

5.2 Règlement no 2019-04 concernant la modification du schéma d'aménagement révisé – Consultation

Lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2019, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le projet de règlement numéro 2019-04 visant la modification de son schéma d'aménagement dans le but :

1. d'intégrer les autorisations et les conditions émanant des décisions 359282 et 382761 de la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* afin de permettre à la MRC de gérer les usages résidentiels sur l'ensemble de son territoire situé en zone agricole ;
2. de permettre, conditionnellement à l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ, les usages « Service de cueillette des ordures » et « Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion » sur le site d'une industrie existante en zone agricole protégée située sur les lots 3414270, 3414271, 3414276 et 3652191 du cadastre du Québec de la Ville d'Amqui.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC soumet le projet de règlement no 2019-04 à la consultation de la population. Au cours de cette assemblée, le conseil de la MRC présente les modifications proposées par ce projet de règlement et entend les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Aucun commentaire n'est adressé par l'assistance.

5.3 Règlement 2018-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé - Entrée en vigueur et suivi

Résolution CM 2019-043 concernant l'adoption du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia

Considérant que le 23 janvier 2019, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement 2018-07 visant la modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) dans le but revoir les dispositions concernant la superficie maximale pour les bâtiments d'élevage porcin et le contingentement à l'échelle de la MRC des nouvelles installations d'élevage porcin afin de tenir compte des dispositions nationales visant le bien-être et la santé des animaux;

Considérant que, conformément à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement numéro 2018-07 est entré en vigueur le 27 février 2019, soit le jour de la signification par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, d'un avis attestant que le règlement numéro 2018-07 respecte les orientations et les projets du gouvernement en matière d'aménagement;

Considérant qu'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jérémie Gagnon, il est résolu :

1. d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour donner suite au règlement 2018-07 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia;
2. d'adresser une copie certifiée conforme de ce document à chaque organisme partenaire en même temps que le règlement numéro 2018-07.

Adoptée.

5.4 Décision sur une demande de dérogation mineure

Résolution CM 2019-044 concernant une décision sur une demande de dérogation mineure

- Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été adressée à la MRC par l'entreprise EEN GP LAC ALFRED INC., concernant la propriété sise au 283, chemin de la Tour (TNO Lac-Alfred);
- Considérant que le demandeur désire implanter pour une durée maximale de deux ans un abri en toile de type « MegaDome » alors que ce matériau n'est pas permis;
- Considérant que le règlement numéro 07-2007 sur les dérogations mineures est en vigueur sur les territoires non organisés de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que pour être accordée, une demande de dérogation mineure doit satisfaire aux conditions d'acceptation décrites à l'article 3.8 dudit règlement;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la MRC d'accepter ladite demande, car elle respecte les conditions d'acceptation;
- Considérant que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis public a été publié le 20 février dernier pour inviter les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure à venir se faire entendre lors de la présente session du Conseil de la MRC;

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu que le conseil de la MRC accorde la demande de dérogation mineure, à condition de respecter le délai prescrit de deux ans.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

6.1 Nominations sur le comité consultatif en culture et patrimoine

Résolution CM 2019-045 concernant des nominations sur le comité consultatif en culture et patrimoine

- Considérant que les personnes nommées aux sièges « arts de la scène », « histoire et patrimoine », « développement », « artisanat et métiers d'art », et « livres et littérature » doivent voir leur mandat renouvelé pour deux ans en 2019;
- Considérant que Mme Ginette Lemieux, présidente du Salon des Mots de La Matapédia, M. René Pelletier, président de la Société d'histoire et de généalogie de La Matapédia, M. Michel Coutu, directeur artistique et technique chez Diffusion Mordicus et Mme Maude Blais, céramiste souhaitent poursuivre leur implication et ont communiqué par écrit leur intention de demeurer sur le comité.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu de renouveler les mandats de Mme Ginette Lemieux (siège « livres et littérature »), M. René Pelletier (siège « patrimoine »), M. Michel Coutu (siège « arts visuels ») et Mme Maude Blais (siège « artisanat et métiers d'art ») pour une période de deux ans.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS

7.1 Diagnostic et réorganisation du service de protection incendie et d'organisation de secours – Contrat pour services professionnels - Suivi

Résolution CM 2019-046 concernant l'appel d'offres pour services professionnels pour la réalisation d'une étude visant le diagnostic et la réorganisation du service incendie de la MRC

- Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public pour services professionnels pour la réalisation d'une étude visant le diagnostic et la réorganisation de son service de protection incendie et d'organisation de secours;
- Considérant qu'au terme de la période de dépôt de soumission et de l'analyse qualitative, aucune des soumissions déposée n'a obtenu le pointage intérimaire minimal de 70 points nécessaire permettant de compléter le processus de sélection et de retenir une proposition.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

1. de ne retenir aucune soumission dans le cadre de l'appel d'offres CA 2019-015;
2. de procéder à un appel d'offres sur invitation pour services professionnels pour la réalisation d'une étude visant le diagnostic et la réorganisation du service incendie de la MRC.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. PROJETS ÉOLIENS DU BAS-SAINT-LAURENT – PARTAGE DES DISTRIBUTIONS

Résolution CM 2019-047 concernant le partage des distributions des projets éoliens du Bas-Saint-Laurent

Sur proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Daniel Carrier, il est résolu d'autoriser le deuxième versement des distributions provenant de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent pour l'exercice financier 2018 comme suit :

- Fonds de prévoyance : 51 286 \$
- Municipalités : 153 857 \$

Adoptée.

10. SERVICE DE TRAVAIL DE RUE - ENTENTE DE PARTENARIAT 2019-2021 ENTRE LE CRD, LE CISSS ET LES MRC DU BAS-SAINT-LAURENT

Résolution CM 2019-048 concernant l'entente de partenariat 2019-2021 entre le CRD, le CISSS et les MRC du Bas-Saint-Laurent pour le service de travail de rue

Sur proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Carol Poitras, il est résolu :

1. que la MRC de La Matapédia approuve les termes de l'entente de partenariat entre les huit MRC, le CISSS et le CRD du Bas-Saint-Laurent pour la poursuite du Travail de rue pour la période d'avril 2019 à mars 2021;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer l'entente de partenariat pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

11. TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE DE SUBVENTION AU MTQ (MODIFICATION)

Résolution CM 2019-049 concernant une modification à la demande de subvention pour le transport collectif

- Considérant que la MRC de La Matapédia offre les services de transport collectif régional depuis 2003 et qu'elle appuie financièrement Transport La Caravelle Inc.;
- Considérant qu'en 2018, près de 1 937 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer quelque 2 000 déplacements en 2019;
- Considérant que les modalités d'application au *Programme d'aide au développement du transport collectif, volet 2*, prévoient que la contribution financière du ministère des Transports du Québec (MTQ) ne peut dépasser 66 % des dépenses admissibles du projet du demandeur qui est d'un montant maximum de 75 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer moins de 5 000 déplacements pour l'année en cours;
- Considérant que la MRC de La Matapédia est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;
- Considérant que la MRC de La Matapédia prévoit contribuer, en 2019, pour les services de transport une somme de 15 000 \$;
- Considérant que la participation prévue des usagers sera de 6 000 \$, en 2019;
- Considérant que la contribution financière estimée du MTQ pour 2019 pourrait être de 75 000 \$.

En conséquence, sur proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. que la MRC de La Matapédia demande au MTQ une contribution financière pouvant atteindre 75 000 \$, calculée selon les modalités du programme, pour le maintien du transport collectif sur son territoire pour l'année 2019;
2. d'abroger la résolution CA 2019-033 adoptée par le conseil le 19 février 2019.

Adoptée.

12. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER - LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, (Chap. XIII), M. Mario Lavoie, trésorier de la MRC de La Matapédia, dépose au conseil son rapport d'activités.

13. PROTOCOLE D'ENTENTE MAMH – PROGRAMME MISE EN COMMUN EN MILIEU MUNICIPAL

13.1 Mise en commun d'équipements pour inspection, détection des fuites, localisation et entretien des canalisations

Résolution CM 2019-050 concernant le protocole d'entente du programme de mise en commun en milieu municipal avec le MAMH pour la mise en commun des équipements pour inspection, détection des fuites, localisation et entretien des canalisations

Sur proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

1. que la MRC de La Matapédia approuve les termes du protocole d'entente avec le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) relatif à l'octroi d'une aide financière de 25 523 \$, dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, pour la mise en commun d'équipements permettant d'effectuer l'inspection, la détection de fuites, la localisation et l'entretien des canalisations municipales;
2. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

13.2 Diagnostic organisationnel du service incendie

Résolution CM 2019-051 concernant le protocole d'entente du programme de mise en commun en milieu municipal avec le MAMH pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel du service incendie

Sur proposition de M. André Fournier, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. que la MRC de La Matapédia approuve les termes du protocole d'entente avec le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) relatif à l'octroi d'une aide financière de 26 250 \$, dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel du service incendie de la MRC;
2. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer le protocole d'entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

14. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 2019-02-12 : Me Stéphane Labrie, Commission de protection du territoire agricole
- 2019-02-15 : Bernard Deschamps, Mutuelle des municipalités du Québec
- 2019-02-07 : Andrée Laforest, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 2019-02-22 : Jean-Yves Dupéré, citoyen de Val-Brillant

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

16. AUTRES SUJETS

16.1 Prochaine rencontre du conseil – Rencontre de travail du 3 avril 2019 à 19h30

Le conseil de la MRC tiendra sa prochaine rencontre de travail le 3 avril à compter de 19h30.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2019-052 concernant la levée de la séance ordinaire du 13 mars 2019

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu de lever la séance à 20h35.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint